

ARBITRAGE



COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 07 Mars 2023

Présents : M. SMITH John Président, Mmes MANCINI Angélique, ROSIC Valérie.
M. VOLPILHAC Pascal, AJJANI Rachid.

Excusés : Mme CHAZAL Stéphanie, MM. AJJANI Hicham, SPADAFORA Christopher, DONADIO Julien, MARTINEZ Vincent, MICHEL Claude, VAN MEEL Alan

Assiste : M. PORTOLES Pascal

Reçus : MM. SAHBY Ryad (par téléphone), KOUARA Hassane (par téléphone), EL HASSOUNI Abdellah


INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

La commission vous informe qu'une tenue **adaptée** à vos fonctions d'arbitrage est **primordiale**. Vous **représentez** le district quand vous vous déplacez dans les clubs. Merci

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr

CORRESPONDANCES

CLUBS

- **CALAVON FC** demande prise en compte, nous allons faire le nécessaire
- **FC VILLENEUVE** bien pris note de votre mail
- **FC CABANNAIS** nous avons bien pris note de votre demande
- **CHEMINOT FC AVIGNON** dès que l'arbitre aura remboursé, le District régularisera
- **US VALREASSIENNE** félicitations transmises
- **ST MAILLANAIS** nous avons bien pris note et allons faire le nécessaire
- **CAUMONT FC** bien pris note de votre mail
- **FC ORANGE** M. Bagou Fouad remerciements transmis
- **UNION SPORTIVE RENAISSANCE PERTUISIENNE** bien reçu votre mail, les clubs ne sont pas en droits de récuser un arbitre
- **ENTENTE SAINT JEAN DU GRES** bien reçu votre mail
- **AS PIOLENÇOISE** bien reçu votre courrier

LA COMMISSION DES ARBITRES DEMANDE AUX CLUBS DE FAIRE LEURS DEMANDES D'ARBITRES AU MOINS 20 JOURS AVANT LA DATE DE LA RENCONTRE. MERCI

ARBITRES

- **M. KHAMOUSS Abderrahim** justificatif absence match D4 poule D Caumont/Orange
- **M. BOUCHENTOUF Mansour** bien reçu vos documents
- **M. DAHBI Sami** note de frais transmise
- **M. DGHOUGHY Hicham** note de frais transmise
- **M. EL FIGHA Aziz** note de frais transmise
- **M. VASSE Guillaume** bien reçu votre attestation, prenez soin de votre enfant
- **M. MESSABIH Rayan** suite au mail de votre maman sur vos règlements de matchs, il serait souhaitable de nous établir pour chaque rencontre une note de frais explicative que nous transmettrons à la comptabilité
- **M. TAHRI Salim** bien reçu votre mail et nous en tenons compte, bonne révision, la Commission a apprécié votre démarche
- **M. MODOT Maxence** bien reçu votre mail
- **M. DAHBI Sami** note de frais transmise
- **M. BENDOUMA Yanis** nous ne pouvons pas accéder à votre requête
- **M. CACHEUX Sébastien** note de frais transmise
- **M. CHFIRA Norddine** nous ne pouvons pas accéder à votre requête
- **M. HOUMADI Moussa** bien pris note de votre mail
- **M. BELHADRI Boudia** justificatif pour votre absence
- **M. KHETTAR Rami** en attente des justificatifs absences aux matchs : Coupe Grand Vaucluse U17 du 26/02/2023 Villeneuve/Bédarrides et match U17 D1 du 05/03/2023 St Maillanais/Courthézon-Jonquières
- **M. DAHBI Sofiane** le club US Valréassienne vous félicite pour votre arbitrage
- **M. ZIAR Mohamed** félicitations de M. Bagou Fouad coach du FC Orange U15 D1
- **M. ABARKANE Mohamed** justificatif absence match du 05/03/2023 St Jean du Grès/FC Dentelles
- **M. BOURAKBA Jaouad** bien reçu votre rapport
- **M. ZAIDI Sebti** bien reçu votre rapport

INDISPONIBLES



**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 20 JOURS.
L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE
SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

LES INDISPONIBILITÉS N'APPARAÎTRONT PLUS POUR DES RAISONS DE CONFIDENTIALITÉS

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contreplements.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

Contreplement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55

